



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Elections communales du 29 novembre 2026

Liste des candidats :

Dans le délai imparti (15 octobre 2026 à 11h00) les listes suivantes ont été déposées au Secrétariat communal :

Président des assemblées :

Liste No 1 « Cap Commun » : MOLLARD Yanick, 1977, coach financier, ancien

Vice-président des assemblées :

Aucune liste déposée.

Maire :

Liste No 1 « Petit-Val 7 » : PASCHE Willy, 1956, retraité, ancien

Liste No 2 « UDC et sympathisants » : CARNAL Jean-Michel, 1966, agriculteur, nouveau

Membres du Conseil communal (4 sièges à repourvoir) :

Liste No 1 « Avenir » : LIECHTI Irène, 1980, gérante, ancienne

Liste No 2 « UDC et sympathisants » : CARNAL Jean-Michel, 1966, agriculteur, ancien

Liste No 3 « Les Hôtas » : GYGER Viviane, 1967, employée de banque, nouvelle

Elections tacites :

Dans sa séance du 19 octobre 2026, conformément à l'article 89 du règlement d'organisation, le Conseil communal a constaté que :

- a) le nombre de candidat·e·s pour les membres du conseil communal ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir et a proclamé élu tacitement :
 - LIECHTI Irène
 - CARNAL Jean-Michel
 - GYGER Viviane
- b) le nombre de candidat pour la présidence des assemblées communales ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir et a proclamé élu tacitement :
 - MOLLARD Yanick

Elections selon le système majoritaire :

- **Maire :**

Vu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à repourvoir, les citoyennes et citoyens de Petit-Val, ayant le droit de vote en matière communale, sont appelés à procéder à l'élection d'un maire, par le système des urnes et le principe du vote majoritaire.

Manque de candidatures :

- **Vice-président des assemblées**
- **Un membre du Conseil communal**

Lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Seront élues les personnes qui recueillent le plus de voix.

Les élections communales auront lieu par les urnes le dimanche 29 novembre 2026, de 10h00 à 11h00, à l'administration communale à Souboz, ou par correspondance jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 à 10h00.

Le matériel de vote sera distribué, dans la même enveloppe que le matériel des votations fédérales, au plus tard trois semaines avant le scrutin.

Souboz, le 23 octobre 2026

Le Conseil communal